



Tours, le 21 juin 2011

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la mise en place de la DDFIP de l'Indre-et-Loire

L'expérience du déploiement dans les autres départements montre que la mise en place des DDFIP s'accompagne de la création de structures de Direction d'une complexité préjudiciable à la communication interne, à la visibilité externe mais aussi à la fiabilité et à la compréhension des décisions.

Les cadres intermédiaires sont éloignés des décideurs et écartés de tous les lieux de réflexion et de pilotage. L'accès au numéro un est le plus souvent impossible, compte tenu de l'empilage des niveaux hiérarchiques.

Le ressenti des cadres dans les DLU peut se résumer ainsi : déclassement, ralentissement généralisé des décisions confinant à l'inefficacité, cloisonnement rigide, absence d'interlocuteur identifié, démobilitation, voire désarroi.

Il n'y a plus de diffusion de compte rendu de réunion et l'allègement du dialogue de gestion se concrétise par un appauvrissement des échanges. A l'inverse, les services sont bombardés de notes suite aux évolutions législatives et applicatives en cascade (200 notes pour les seuls SIE en 2010 !).

Les DDFIP ne sont plus en mesure d'assurer le soutien, ce qui oblige chaque chef de service à investir dans l'analyse des notes et leur modalité d'application, parce qu'aucun travail préparatoire n'est réalisé en amont.

La co-existence de processus métiers différents est un alibi pour justifier les retards chroniques de COPERNIC dans la livraison des applications unifiées, et non l'inverse !

Voilà pourquoi, par exemple un responsable de SIP-SIE-CDIF doit gérer quotidiennement 43 applications ! Cette situation complique évidemment considérablement le travail quotidien des personnels.

Attachée au principe de séparation ordonnateur/comptable et assiette/recouvrement, la CGT reste opposée à la fusion DGI/DGCP qui consacre la rupture avec ce principe. La CGT condamne la mise en place des Directions Locales Uniques qui sont la traduction administrative de cette fusion, aboutissant à un pilotage unique de l'assiette et du recouvrement, de la gestion publique et des interventions économiques.

Il s'agit pour le Ministère, à travers ces Directions unifiées, de dégager de nouvelles économies en moyens et en personnels conformément aux objectifs gouvernementaux de réduction de la dépense publique.

La Direction Générale affirme que la création de la DDFIP ne modifie ni l'exercice des missions, ni celui des métiers, et que les agents conserveront leurs attributions dans la nouvelle organisation.

Qui peut croire que les services des ressources humaines seront épargnés par les suppressions d'emplois lorsque les règles de gestion seront harmonisées ainsi que bien d'autres services, notamment le service informatique.

Partout où des fusions ont eu lieu, quelles soient publiques ou privées, elles ont eu pour conséquences des suppressions d'emplois massives au nom de la rentabilité, de l'efficacité, la DDFIP ne dérogera pas à cette règle.

Selon la CGT Finances Publiques, vous ne pouvez plus nier la profonde détérioration du contenu des missions et la dégradation des conditions de leur exercice. Aussi bien dans la filière gestion publique, que dans la filière fiscale, ces conditions de travail affectent gravement l'état de santé des agents. Ils sont confrontés à une très grande détresse psychologique.

Les réformes de structures doivent cesser, les suppressions d'emplois doivent cesser, l'administration doit maintenant reconnaître l'investissement des agents et en tirer les conséquences en terme de salaire.

A ce sujet, nous tenons à faire observer que les documents transmis à l'occasion de ce CTP ne font pas apparaître les effectifs théoriques et réels par service, avant et après le passage en DLU. Nous demandons à l'administration de nous communiquer ces éléments détaillés. En aucun cas pour nous, il ne doit y avoir de suppressions ou de redéploiements à l'occasion de l'installation de la DLU.

Concernant les installations immobilières, la Direction Générale se félicite d'avoir limité les déménagements. Pourtant, le ressenti des agents est plus contrasté. Ils déplorent un manque d'anticipation et de visibilité sur le moyen terme et encore plus sur le long terme. Ils ont souvent subi des déplacements successifs ce qui est facteur de stress et de désorganisation, sans compter les coups financiers induits.

Dans notre département, les travaux, les déménagements, les changements d'attribution des missions ont générés de l'instabilité, une perte des repères.

Les contraintes liées à l'activité professionnelle dominant. La part d'épanouissement ou de bien être au travail se fait rare.

La situation atteint son paroxysme, tous les services sont au bord du précipice. Il est dorénavant quotidien, lorsque nous rencontrons les agents, qu'ils s'expriment sur leur mal être .**Vous ne pouvez plus l'ignorer !**

A titre d'exemple, jeudi 16 juin, les collègues des secteurs d'assiette de Tours, mis sous pression quotidiennement par leur hiérarchie pour une saisie rapide des déclarations de revenus, ont spontanément et massivement exprimé leur mécontentement face à une décision brutale de la Direction ayant pour conséquence de leur ajouter une nouvelle tâche : pallier l'absence des agents d'accueil en formation pour l'accueil commun .

Nous l'avouons, nous avons hésité à siéger à ce CTPD, sachant parfaitement ce qui nous attend, à savoir l'indifférence totale de la parité administrative à l'égard des remarques, des propositions et des revendications portées par les représentants des personnels.

Par conséquent, la CGT votera contre la création de la Direction unique dont l'objectif principal est la suppression d'emplois . Nous en avons la preuve chaque année.